

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2014/38

Objet : Convention de mise à disposition de données avec les porteurs de projet Wind Park

L'an deux mille quatorze, le 16 décembre, à 15h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de la Mairie de Savines-le-Lac, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 16 décembre 2014

Date de convocation :
Le 24 novembre 2014

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Membres présents 12
Vote(s) pour 12
Vote(s) contre 0
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :
Christine MAXIMIN

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA

Etaient présents :

M. Victor BERENGUEL, Président ; **Mme Catherine SAUMONT**, Vice Présidente ; **M. Bernard ALLARD LATOUR**, Vice Président ; **M. Christian DURAND**, Rapporteur du Budget ; **Mme Valérie GRECARD** Secrétaire ; **M. Marc AUDIER**, Conseiller Syndical suppléant de Chantal EYMEOD ; **Mme Christine MAXIMIN** Conseiller Syndical suppléant de Jean Pierre GANDOIS ; **M. Jean BERNARD** Conseiller Syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE** Conseiller Syndical ; **M. Robert FRAYSSINES**, Conseiller Syndical ; **M. Henri ANDRJEVSKI**, Conseiller Syndical ; **M. Richard SIRI**, Conseiller Syndical ;

Etaient représentés :

Mme Chantal EYMEOD par M. Marc AUDIER
M. Jean Pierre GANDOIS par Mme Christine MAXIMIN

Etaient invités : M. Raymond HONORE et M. Daniel BOSQUET, Conseiller syndical suppléant

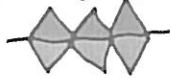
M. GAMBODEAU Maire de Pontis ; M. Bernard ADAM, CSLG et Mme Laurence CRISCUOLO (Technicienne Communauté de communes de l'Embrunais).

Exposé des motifs :

Le Président présente le projet Wind Park qui lui a été exposé par les porteurs de projet. Le bassin du lac de Serre-Ponçon, et notamment la queue de retenue, présente effectivement une spécificité aérologique particulière, encore sous-exploitée par les adeptes du vol libre : sa brise de vallée. Sur la base de cette idée, les porteurs de projet souhaitent créer une dune artificielle orientée face à la brise, permettant d'aménager un site dédié à la pratique du parapente. Celui-ci fonctionnerait quasiment toute l'année avec un pic d'utilisation de mai à septembre.

L'emplacement prévu initialement correspond à la zone du Liou qui satisfait aux différentes contraintes du projet.

L'esquisse, telle que présentée aujourd'hui, a la double ambition de contribuer à diminuer les vents de sable et d'utiliser les limons déposés par la Durance comme matériel d'édification de la dune.



Dans ces conditions, le Président au comité syndical d'aider les deux porteurs de projets à mieux évaluer l'efficacité du dispositif sur la problématique des vents de sable ainsi que les incidences éventuelles qu'il pourrait occasionner au plan hydraulique. Le S.M.A.D.E.S.E.P. pourrait ainsi mettre gratuitement à disposition les données dont il dispose en la matière et proposer un accompagnement technique du projet par ses propres personnels.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les statuts du Syndicat Mixte, qui, modifiés par arrêté préfectoral n°2003-276-1, accordent au S.M.A.D.E.S.E.P. la compétence pour conduire et donc accompagner toutes opérations de valorisation, de développement touristique, et d'aménagement sur les terrains compris dans le cadre de sa compétence territoriale.

A ce titre il est compétent pour « la construction et l'exploitation d'équipements touristiques, sportifs ou de loisirs en accord avec les communes riveraines concernées ».

CONSIDERANT :

- que les élus des communes sollicitées à ce jour (Savines-Le-Lac, Crots, Baratier et Embrun) ont accueilli favorablement le projet Wind Park,
- La volonté exprimée par les administrateurs du syndicat mixte d'accompagner le projet dans sa phase de réflexion préalable à une éventuelle étude de faisabilité,
- La nécessité de vérifier que le projet Wind Park puisse répondre aux différentes préoccupations et enjeux du territoire, à savoir :
 - Intégration paysagère,
 - Risque hydraulique,
 - Maintien des enjeux environnementaux de la zone du Liou,
 - Contribution à la limitation des « vents de sable » en queue de retenue.
- Que le S.M.A.D.E.S.E.P., dans le cadre de ses missions, possède un certain nombre d'études et de documents techniques qui puissent servir à étayer la réflexion sur ces différents axes de travail,
- De permettre de porter à connaissance l'ensemble de ces éléments techniques auprès des porteurs de projet.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical en date du 16 décembre 2014:

- **APPROUVE** l'exposé du Président ;
- **L'INVITE** à définir les modalités de mises à disposition des études et documents techniques dont dispose le S.M.A.D.E.S.E.P. sous la forme d'une convention de mise à disposition de données ;
- **L'AUTORISE** à signer la convention de mise à disposition de données avec les porteurs du projet Wind Park.

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL

